

**Commune de GOLINHAC**  
**Conseil Municipal : Séance du Vendredi 10 juillet 2020**

**L'an deux mil vingt et le dix juillet à 20 heures 00,**

le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par Monsieur Alexandre BENEZET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre BENEZET, Maire.

**Présents** : BENEZET Alexandre – GROS Pascale - GALAN Pierrette – VAYSSADE Jean-Jacques - LAMOTTE Dominique - CELERIER Stéphanie - HALMA Danielle - COMBETTES Maryline - BOUSQUET Marlène

**Procuration** : NOLORGUES Guillaume a donné procuration à BENEZET Alexandre ;  
PAGES Christophe a donné procuration à GALAN Pierrette

**Secrétaire** : BOUSQUET Marlène

**Ordre du jour** :

- Sénatoriales : élection du délégué et des suppléants

**Délibération N° DL20200710-01 – Sénatoriales : élection du délégué et des suppléants**

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

VU l'arrêté préfectoral n°12-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'en vue des élections sénatoriales, qui se dérouleront le 27 septembre 2020, le Conseil Municipal est appelé à désigner 1 délégué et 3 suppléants. L'élection de ce délégué et ces suppléants doit se tenir au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les 2 membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Madame GALAN Pierrette, Monsieur VAYSSADE Jean-Jacques, Mesdames BOUSQUET Marlène et CELERIER Stéphanie. La présidence est assurée par ses soins.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur BENEZET Alexandre : 11 voix

**M. BENEZET Alexandre** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Il est ensuite procédé au vote pour l'élection des 3 suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : Madame GROS Pascale : 11 voix

**Commune de GOLINHAC**  
**Conseil Municipal : Séance du Vendredi 10 juillet 2020**

**Mme GROS Pascale** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : Madame GALAN Pierrette : 11 voix

**Mme GALAN Pierrette** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : Monsieur VAYSSADE Jean-Jacques : 11 voix

**M. VAYSSADE Jean-Jacques** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à vingt heure quarante-cinq.

**Le Maire,**  
**Alexandre BENEZET**